

Séchage et aération des CAF

Notre expérience sur les chantiers montre que le séchage et l'aération soulèvent toujours des questions. Si l'on ne laisse pas suffisamment de temps au sol pour sécher ou si l'on aère mal, la chape peut subir des dommages qui sont souvent irréversibles et qui donnent lieu à des discussions entre le maître d'ouvrage, la direction des travaux et l'entreprise. La norme SIA règle clairement les obligations des différentes parties.

Obligations selon la norme SIA 118/251:2008

Obligations du maître d'ouvrage (ou de son représentant par la direction des travaux / la direction du projet)

- Assurer le respect des conditions de mise en œuvre.
- Assumer la responsabilité des mesures nécessaires pour assurer le séchage de la chape dans les délais prévus.

Obligations de l'entrepreneur (applicateur)

- Donner les indications nécessaires sur les conditions à respecter pour assurer le séchage après la mise en œuvre.
- Donner les indications nécessaires sur les mesures particulières à prévoir après la mise en œuvre.

De manière générale, les règles générales de l'art de la construction, les normes de construction SIA 251:2008 et leurs références normatives (planification, exécution et contrôle) ainsi que les fiches d'information de l'association des chapes PAVIDENSA sont applicables. Les fiches techniques, les directives de mise en œuvre ainsi que les protocoles de chauffage de Fixit AG doivent être respectés.

Conditions avant/après la pose

- Les ouvertures dans les façades doivent être fermées pendant l'exécution afin d'éviter un séchage trop rapide du mortier de chape dû aux courants d'air.
- La chape doit être maintenue au sec et protégée **des courants d'air** et du rayonnement solaire direct **pendant au moins 4 jours**.
- Ne mettre les **appareils de déshumidification en service que 7 jours après la finition** de la chape.
- La température ambiante doit être maintenue à plus de 5 °C ou 20 °C pour les chapes apparentes jusqu'à ce que la chape soit prête à être recouverte. L'humidité de l'air ne doit pas descendre en dessous de 50 % pendant les 14 premiers jours suivant la pose.

Sécher et aérer

- L'humidité qui s'échappe de la chape est absorbée par l'air ambiant. L'humidité augmente dans la pièce. Elle doit être remplacée par de l'air sec en ouvrant les fenêtres et les portes. Lorsque la température extérieure est inférieure à environ 10 °C, le séchage doit être favorisé par **une aération intensive et le chauffage**. L'air à une température de 25 °C peut absorber trois fois plus d'humidité que l'air à 5 °C.
- La façade ne doit pas être recouverte.
- Il est recommandé d'ouvrir **5 fois par jour toutes les ouvertures de la façade** (fenêtres et portes) **pendant au moins 10 minutes**. Ensuite, toutes les fenêtres et portes doivent être refermées. Il faut veiller à ce que la chape reste sèche.
- En hiver, les chapes sèchent très bien dans les pièces chauffées. L'air froid qui entre est réchauffé et peut absorber de grandes quantités d'humidité. Lors du prochain renouvellement d'air, l'humidité est transportée vers l'extérieur. La ventilation par à-coups est donc une méthode de séchage très efficace en hiver. En été, par contre, l'humidité de l'air est parfois très élevée. L'air déjà chaud et humide ne peut plus absorber de grandes quantités d'humidité. Dans les pièces intérieures fraîches, cela peut entraîner de la condensation.
- Le recouvrement de la surface de la chape avec des objets de grande surface (p. ex., des films PE, des panneaux de construction, etc.), l'épaisseur de pose et l'humidité de l'air ainsi qu'une puissance de chauffage insuffisante sont autant de facteurs susceptibles d'influencer négativement le séchage.
- Si une bonne ventilation n'est pas possible (p. ex. dans un gymnase) ou si les conditions climatiques sont chaudes et humides (p. ex. lors des journées estivales étouffantes), un séchage accéléré peut être obtenu à l'aide de déshumidificateurs associés à des ventilateurs (la circulation de l'air est très importante). La pièce doit être fermée de manière aussi hermétique que possible (pas d'aération). Pour le séchage des bâtiments, on utilise principalement des déshumidificateurs à condensation. L'eau de condensation produite doit être évacuée de manière à ne pas réhumidifier les éléments de construction et l'air ambiant. Lorsque la température est inférieure à 15 °C, il convient de chauffer davantage.

Les **fiches techniques PAVIDENSA** suivantes donnent de plus amples informations :

PAV-E 03a-2021 Comportement de séchage de chapes AVEC chauffage par le sol

PAV-E 03b-2016 Comportement de séchage de chapes SANS chauffage au sol